

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 15 mars 2021

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Nicolas CALATRAVA, Cécile CHAVAL, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE, Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Bertrand SEVESTRE, Johanna THENON, Jean-Baptiste TOURET.

Absent : M. Philippe TRONCIN

Secrétaire de séance : M. Gérard BETEMPS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Soit 14 votants

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet « Les Délices d'Alpage »
2. Nomination d'un (e) secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal du 18 février 2021
4. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
5. PLU : transfert des compétences à la CCMG
6. CCMG : marchés « fauchage-élagage » et « voirie »
7. Demandes de subventions 2021 : CDAS – plan de relance-continuité pédagogique – produit des amendes de police – développement d'une collection thématique pour la bibliothèque
8. Subventions 2021 aux associations
9. Débat d'orientation budgétaire (DOB)
10. Divers

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

**1. Présentation du projet « Les Délices d'Alpage » par M. Philippe MONET.**

**2.** Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est procédé à la **nomination d'un secrétaire de séance. M. Gérard BETEMPS** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 février 2021.**

**4. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal :**

- devis et contrat de prestation de services LA POSTE, pour une proposition tarifaire d'affranchissement du courrier « affranchigo », forfait annuel d'un montant HT de 492.00 €.
- Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants, déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :
  - n° 21C0004 : reçue le 11/02/2021, parcelles cadastrées section B n°2909 et 2912 (1/4), sises 220 route du Martelet.
  - n°21C0007 : reçue le 11/03/2021, parcelles cadastrées section B n°496 et 2256, sises la Mouille des Perrier.
  - n°21C0008 : reçue le 11/03/2021, parcelle cadastrée section B n°497, sise la Mouille des Perrier.

**5. PLU : transfert des compétences à la CCMG**

*D05\_2021*

**OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA CCMG**

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu les statuts de la communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG),

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

Considérant que la communauté de communes des Montagnes du Giffre existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que les élus de la commune de Châtillon-sur-Cluses souhaitent conserver la maîtrise des autorisations d'urbanisme sur sa commune,

*le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **s'oppose** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes des Montagnes du Giffre.

## **6. CCMG : marchés « fauchage-élagage » et « voirie »**

*D06\_2021*

### **OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCMG ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE POUR LE FAUCHAGE ET L'ÉLAGAGE DES BORDS DE VOIRIE**

Afin de faciliter la gestion des marchés de fauchage et d'élagage des bords de voirie à souscrire par les personnes publiques du territoire, de permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre propose à ses communes membres d'établir une convention de groupement de commande.

Les communes concernées sont : Sixt-Fer-à-Cheval, Morillon, Samoëns, Verchaix, La Rivière Enverse, Taninges, Mieussy et Châtillon-sur-Cluses.

Il est proposé que la CCMG soit le coordonnateur du groupement.

Le marché se décompose en 2 lots :

- lot n°1 : fauchage
- lot n°2 : élagage

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Il est donc proposé d'établir une convention entre les parties intéressées pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- **de mettre** en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le fauchage et l'élagage des bords de voirie,
- **d'accepter** que la CCMG soit le coordonnateur du groupement de commandes,
- **d'accepter** les termes de la convention (jointe en annexe),
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,
- **d'accepter** que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les collectivités concernées,
- **de désigner** M. Olivier BELLÉGO, membre titulaire de la commission fauchage/élagage du groupement et de désigner M. Gérard BETEMPS, comme suppléant,
- **de donner** pouvoir à Monsieur le maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

*D07\_2021*

### **OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCMG ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries à souscrire par les personnes publiques du territoire, de permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et ses communes membres avait déjà en 2015 et 2018 conclu un marché dans le cadre d'un groupement de commandes.

La Communauté de Commune des Montagnes du Giffre et les Communes de Sixt Fer à Cheval, Morillon, Verchaix, Châtillon-sur-Cluses, La Rivière Enverse et Mieussy souhaitent à nouveau établir une convention de groupement de commandes.

Il est proposé que la CCMG soit le coordonnateur du groupement.

Ce marché pourra être utilisé autant sur le domaine public routier communal ou intercommunal que sur le domaine privé communal ou intercommunal.

Il se décompose en 2 lots :

- lot n°1 : entretien et travaux de voirie et de revêtement
- lot n°2 : signalisation horizontale

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Il est donc proposé d'établir une convention entre les parties intéressées pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- **de mettre** en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des voiries,
- **d'accepter** que la CCMG soit le coordonnateur du groupement de commandes,
- **d'accepter** les termes de la convention (jointe en annexe),
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,
- **d'accepter** que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les collectivités concernées,
- **de désigner** M. Olivier BELLÉGO, membre titulaire de la commission voirie du groupement et de désigner M. Gérard BETEMPS, comme suppléant,
- **de donner** pouvoir à Monsieur le maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

## **7. Demandes de subventions 2021 : CDAS – plan de relance-continuité pédagogique – produit des amendes de police – développement d'une collection thématique pour la bibliothèque D08\_2021**

### **OBJET : CONTRATS DEPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) – ANNEE 2021**

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier en date du 21 janvier 2021 du Président du conseil départemental de la Haute-Savoie, concernant le soutien financier aux collectivités, au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS), et précise que les dossiers doivent être adressés au plus tard, le 12 avril 2021.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **charge** Monsieur le maire de déposer un dossier au Conseil Départemental pour une demande de subvention (CDAS) 2021 pour un montant total de 145 476.95 € HT, à savoir :

N°01	TRAVAUX DE VOIRIE	MONTANTS	MONTANTS
		HT €	TTC €
COLAS	Reprise nids de poule	36 091.70	43 310.04
COLAS	Route de l'Arroz falaise	34 763.90	41 716.68
COLAS	Divers gros travaux d'entretien	36 098.65	43 318.38
LES JARDINS DU GIFFRE	Curage des caniveaux	8 262.00	9 914.40
J. VAUDAUX	Bacs à sel	1 950.00	2 340.00
<b>TOTAL</b>		<b>117 166.25</b>	<b>140 599.50</b>

N°02	CRÉATION D'UN SERVICE TECHNIQUE	MONTANTS	
		HT €	TTC €
GROUPE AUTOMOBILE	Acquisition véhicule « Berlingo »	7 200.00	8 640.00
BS EVOLUTION	Logo « Berlingo »	1 066.65	1 279.98
J. VAUDAUX	Remorque	1 000.00	1 200.00
DEQOB	Souffleur-ébrancheur-déblayeur	781.08	937.30
DEQOB	Ependeur à sel	294.00	352.80
DEQOB	Meuleuse-pack visseuse perfo- découpeur ponceur-valise de maintenance et divers matériel et outillage	2 531.12	3 037.34
<b>TOTAL</b>		<b>12 872.85</b>	<b>15 347.42</b>

N°03	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	MONTANTS	
		HT €	TTC €
IRIS	PC portables école	6 038.35	7 246.02
IRIS	PC portables mairie	3 903.75	4 684.50
BERGER LEVRAULT	Logiciel enfance (cantine périscolaire)	3 945.00	4 471.64
<b>TOTAL</b>		<b>13 887.10</b>	<b>16 402.16</b>

N°04	TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX	MONTANTS	
		HT €	TTC €
VIBOUX TUFFET	Changement cylindre et badges (accès aux bâtiments communaux)	1 550.75	1 860.90
<b>TOTAL</b>		<b>1 550.75</b>	<b>1 860.90</b>

- **autorise** Monsieur le maire à signer les devis correspondants et à déposer le dossier de demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) 2021 pour un montant total de 145 476.95 HT €.

*D09\_2021*

**OBJET : APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe :

- fait part à l'assemblée de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :
  - l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
  - les services et ressources numériques,

- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

- donne lecture d'un devis de la société IRIS pour 8 PC portables,
- propose de déposer un dossier, comportant un volet équipement d'un montant de TTC de 4 320 €, subventionnable à hauteur de 70 % et un volet services et ressources d'un montant TTC de 654 €, subventionnable à hauteur de 50 %, sachant que pour être éligible, la dépense minimale engagée pour chaque école devra s'élever à 3 500 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **charge** Monsieur le maire à déposer ce dossier de demande de subvention concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- **autorise** Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

La demande de subvention au titre du produit des amendes de police est reportée à la prochaine réunion, en raison de l'absence de devis.

*D10\_2021*

### **OBJET : SAVOIE-BIBLIO – DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint :

- fait part à l'assemblée d'une demande de subvention des bénévoles de la bibliothèque, pour l'amélioration d'une collection « large vision »,
- donne lecture à l'assemblée d'un devis de la librairie Jules et Jim, d'un montant HT de 755.68 €,
- rappelle que l'accès aux services de Savoie-biblio est soumis à une convention entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune. Les services de Savoie-biblio sont gratuits, à l'exception de certaines actions culturelles pour lesquelles une participation de la commune est demandée, soit 2 € / habitant pour crédits d'acquisition tous documents.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **autorise** Monsieur le maire à déposer cette demande de subvention à Savoie-biblio « Conseil Savoie Mont blanc », pour un montant HT de 755.68 €, et à signer tout document utile s'y référant.

### **8. Subventions 2021 aux associations**

*D11\_2021*

#### **OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2021, étudiées en commission, sous la forme d'un dossier unique et selon certaines conditions d'attribution, à savoir :

La commune de Châtillon-sur-Cluses encourage et soutient activement cette dynamique associative. Les formes de soutien peuvent être de type moral, logistique ou financier.

La commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention (dimension facultative de la subvention).

De même, le bénéficiaire d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement (dimension précaire de la subvention).

La commune attribuera des subventions sous condition d'une utilité locale, selon la libre appréciation du conseil municipal (dimension conditionnelle de la subvention).

Les subventions sont des aides financières directes de la Commune attribuées annuellement.

La subvention communale peut être sollicitée pour l'acquisition de matériel spécifique en lien avec l'activité de l'association.

Les subventions financières sont variables selon les projets et les actions menées.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure décrite.

**Demandes des associations hors commune :**

NOM	MONTANT 2021
ADMR	2 784,00 €
MJC TANINGES	1 440,00 €
SKI CLUB AGY	1 500,00 €
TANINGES ACRO GYM	286,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 010,00 €</b>

**Demandes des associations de la commune :**

NOM	MONTANT 2021
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	3 800,00 €
ECHO DES DEUX VALLEES	6 000,00 €
CHORALE "CASSANDRINE"	0,00 €
POILS ET CRINS POUR LEUR BIEN	500,00 €
VIT'ANIME C	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 000,00 €</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de celle concernant l'ADMR (9 pour, 2 contre et 3 abstentions)*

- **fixe** comme suit le montant des subventions allouées pour l'année 2021 :

**Demandes des associations hors commune :**

NOM	MONTANT 2021
ADMR	2 784,00 €
MJC TANINGES	1 440,00 €
SKI CLUB AGY	1 500,00 €
TANINGES ACRO GYM	286,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 010,00 €</b>

**Demandes des associations de la commune :**

NOM	MONTANT 2021
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	2 900,00 €
ECHO DES DEUX VALLEES	3 100,00 €
CHORALE "CASSANDRINE"	0,00 €
POILS ET CRINS POUR LEUR BIEN	530,00 €
VIT'ANIME C	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 030,00 €</b>

**SOIT UN MONTANT TOTAL DE : 13 040,00 €**

- **charge et autorise** Monsieur le maire à inscrire ce montant total de 13 040,00 € au budget primitif de l'année 2021.

**9. Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

D12\_2021

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

Monsieur le maire et Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint, énoncent les principales orientations budgétaires, pour 2021 et suivantes, à savoir :

- **des études déterminantes pour l'avenir :**
  - audit financier : les grands investissements doivent-ils être en partie autofinancés, financés par l'emprunt, relevés d'un portage ?
  - modification du PLU, afin de permettre l'aménagement du centre-bourg
  - étude de l'aménagement de la place de la mairie

- mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)
- **des travaux de voirie et d'assainissement incontournables :**
  - raccordement des bâtiments publics à l'assainissement collectif (travaux plus PFAC)
  - travaux de voirie à poursuivre
  - signalisation horizontale
- **la modernisation de l'éclairage public (LED) et des illuminations,**
- **l'aménagement du centre-bourg :**
  - sécurisation et aménagement de la place de la mairie (contournement par le rond-point, aménagement paysager, gestion des flux et parking)
  - réflexion sur l'achat du café Bonnaz, du bâtiment en face et du terrain Kipper
  - aménagement du Cloiset
  - local pour les professionnels de santé
  - amélioration stationnement commerçants ambulants
- **la mise aux normes des bâtiments communaux :**
  - réhabilitation de la mairie (accessibilité, aménagement, isolation...)
  - sécurisation accès bâtiments
- **la poursuite de la modernisation de l'école :**
  - acquisition PC et abonnement environnement numérique de travail
  - mise en œuvre « pack famille »
  - achats jeux et matériel pédagogique
  - travaux cuisine et garderie, peintures
  - étude aménagement cour de l'école
- **l'amélioration des services rendus :**
  - développement moyens service technique
  - pérennisation et formation des agents
- **le développement de la communication :**
  - site internet, le Petit Cassandrin, le Mini Cassandrin
- **la valorisation du patrimoine :**
  - poursuite des fouilles archéologiques du château
  - identification et signalisation des chemins piétons et VTT

Quelques éléments ont été chiffrés et il est demandé à l'assemblée de débattre sur les propositions budgétaires 2021, ci-dessous :

<b>Des études déterminantes pour l'avenir</b>	
Audit financier	5 000 €
Modification du PLU	5 000 €
Étude aménagement place de la mairie élargie (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - CAUE)	3 000 €
Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)	6 000 €
<b>Des travaux de voirie et d'assainissement incontournables</b>	
Travaux raccordement assainissement collectif école	11 000 €
Travaux raccordement assainissement collectif mairie	5 000 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC 1 <sup>ère</sup> partie)	15 000 €
Travaux de voirie (route de la Côte, route des Bois, L'Arroz, Balmotte, murs soutènement...) et curage fossés	300 000 €
Signalisation horizontale (lignes médianes routes départementales, passages protégés, cheminement piétons)	2 500 €
<b>La modernisation de l'éclairage public et des illuminations</b>	
Mise aux normes et passage en LED (fonctionnement ou investissement)	100 000 €
Illuminations (fonctionnement et investissement)	8 000 €
<b>L'aménagement du centre-bourg</b>	
Aménagement provisoire de la place	À déterminer
EPF (établissement public foncier) : portage pour café Bonnaz, bâtiment Bonnaz, terrain Kipper, etc.	Décision modificative
Aménagement stationnement commerçants ambulants Béatrix	5 000 €
<b>La mise aux normes des bâtiments communaux</b>	
Frais étude, architecture, maîtrise d'œuvre réhabilitation mairie	35 000 €
Sécurisation et accès bâtiments communaux	6 000 €

<b>La poursuite de la modernisation de l'école</b>	
PC et abonnement environnement numérique de travail	5 000 €
« Pack famille »	5 000 €
Achat jeux et matériel pédagogique	2 000 €
Travaux cuisine et garderie, peintures	10 000 €
<b>Service technique</b>	
Matériel, outillage et véhicule agent technique	18 000 €
<b>Le développement de la communication</b>	
Création site, nom de domaine et hébergement	3 000 €
Le Petit Cassandrin (impression et distribution)	2 800 €
Le Mini Cassandrin (impression et distribution)	1 200 €
<b>La valorisation du patrimoine</b>	
Fouilles archéologiques du château	5 700 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **valide** les orientations budgétaires 2021 énoncées ci-dessus.

## 10. Divers

Le maire :

*Calendrier prévisionnel 2021 des réunions du conseil municipal, comme suit :*

Janvier		Juillet	<i>Jeudi 8</i>
Février	<i>Jeudi 18</i>	Août	<i>Jeudi 19</i>
Mars	<i>Jeudi 25</i>	Septembre	<i>Jeudi 30</i>
Avril	<i>Mardi 13</i>	Octobre	
Mai	<i>Jeudi 27</i>	Novembre	<i>Jeudi 4</i>
Juin		Décembre	<i>Jeudi 16</i>

Johanna THENON :

Interrogations concernant l'absence récurrente de M. Philippe TRONCIN à différentes réunions.

*Séance levée à 22 heures 05*

*Le maire,*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

**Acte certifié exécutoire le :**  
**Télétransmis en Préfecture le :**  
**Notifié ou publié le :**

*Cyril CATHELINÉAU*